

## APPEL À MANIFESTATION D'INTERETS (AMI)

### Pop – Up de la citadelle D'Ajaccio

**Date de limite de réception des offres : candidature acceptée jusqu'à la fin  
de l'ensemble des événements sous réserve de disponibilités**

*SPL M3E : Avenue Mont Thabor – Immeuble Castellani*

*20 090 Ajaccio*

*SPL AMETARRA Adresse : Citadelle Miollis – Bd Danielle Casanova  
20000 Ajaccio*

*Téléphone : +33 (0)*

*Courriel : [contact@m3e.corsica](mailto:contact@m3e.corsica)*

## CHAPITRE 1 - CONTEXTE

Acquise par la Ville d'Ajaccio en 2019, la Citadelle Miollis, dont la première pierre a été posée en 1492 et qui n'a depuis cessé de se transformer, fait aujourd'hui l'objet d'un projet ambitieux et inédit d'aménagement, de valorisation et d'ouverture pour devenir un nouveau quartier ajaccien en plein cœur du centre-ville.

Ouverte au public depuis le 4 juillet 2021, elle constitue désormais un nouveau morceau de ville, ouvert sur le centre-ville et se raconte à travers de multiples témoignages et regards artistiques qui donnent lieu à des actions et manifestations culturelles.

*Hé viva* est le nom de cette démarche unique en Corse mais pas seulement car les autres tiers lieux qui sont ouverts au public le sont en amont de la phase projet. La citadelle d'Ajaccio restera ouverte pendant toute la phase chantier qui servira de support pour raconter sa transformation.

Dans le cadre de ce projet d'activation culturelle, artistique, économique et social, qui s'inscrit dans une démarche d'urbanisme transitoire, certains espaces de la citadelle sont ouverts au public et animés.

De manière assez inédite, c'est à la fois un chantier visant à préparer le foncier (archéologie, dépollution, accessibilité...) qui va s'ouvrir à partir de septembre 2023, et des tests programmatiques pour la Ville et la SPL confiés à des artistes, des commerçants, des architectes, des associations, des acteurs culturels... Tous contribuent à travers leur présence sur place à définir et orienter le projet de transformation, aujourd'hui à l'étude.

**La citadelle a accueilli depuis le début de l'année 2023 jusqu'à la mi-décembre 2023 plus de 381 460 personnes.**

Dans le cadre de cette activation culturelle, artistique et économique, la SPL Ametarra et son équipe projet ont, dès 2022, mis en œuvre d'ateliers-boutiques dédiés aux artisans locaux au cœur de la citadelle. Situés dans les rez-de chaussé de l'ancien bâtiment des canoniers, la SPL Ametarra a lancé des travaux de remise aux normes électriques et de rafraichissement des espaces afin de libérer au total 4 locaux pour les boutiques-ateliers.

L'objectif étant de tester une activité commerciale, artistique et artisanale au sein du site, de mettre en valeur l'artisanat local et d'offrir la possibilité d'espace de vente et de travail en extérieur de manière éphémère (pop-up) en plein centre-ville à des

artisans corses. Pour ce faire la SPL AMETARRA fait appel à la SPL M3E pour assurer l'animation commerciale et économique de ces évènements.

Le partenariat se concrétise donc par le lancement du présent AMI.

**Ainsi afin d'enrichir et diversifier l'offre, la SPL Ametarra en partenariat avec la M3E lance un appel à manifestation d'intérêts pour participer à des évènements POP UP dans l'enceinte de la Citadelle à compter du mois de mai 2024 jusqu'en octobre 2024.**

## CHAPITRE 2 - CONNAISSANCE DES LIEUX ET DES EQUIPEMENTS

### 1 - Informations générales

Adresse : Citadelle MIOLLIS, 1, Bd Danièle Casanova, 20000 Ajaccio.

La citadelle est ouverte du lundi au dimanche de 9h à 19h00 (en mai et octobre) et de 9h00 à 20h00 en haute saison de juin à septembre.

Lors d'évènements particuliers (concerts, expositions, nocturnes, manifestations culturelles et artistiques, etc.), la citadelle peut rester ouverte jusqu'à 23h au plus tard.

Son accès est libre et gratuit pour tous les publics. L'entrée et la sortie s'effectuent par l'entrée principale, Bd Danièle Casanova.

### 2- Horaire des évènements

Les pop-up se dérouleront de :

- 10h00-18h00 en mai et en octobre
- 10h00-20h00 de juin à aout

Les stands artisans/ créateurs et alimentaire devront être ouvert pendant toute la durée du pop-up.

Les ateliers enfants et sportifs devront a minima prévoir 1 créneau le matin 1 créneau l'après-midi.

### 3- Installation

L'installation des artisans et créateur doit avoir lieu entre 9h et 10h.

Le stand devra être libéré immédiatement à l'heure de fin de l'évènement.

Pour l'installation et l'enlèvement le site pourra être accessible aux véhicules uniquement entre 8h et 9h et après la fermeture soit 18h soit 20h.

#### 4- Les exposants disposeront de l'espace suivant :

- D'1 table aux dimensions suivantes
- Table pliantes 2.20-0.7

#### 5- Contraintes

Chaque artisan / créateur doit napper avec un drap blanc ou beige son stand afin d'assurer l'harmonie de chaque stand.

Chaque artisan/créateur peut venir avec un parasol uni blanc, beige ou gris.

Pour les ateliers sportifs, si des équipements sont nécessaires, ils devront être fournis par le coach sportif.

Pour les ateliers pour enfants, l'animateur disposera d'une table et de chaises en fonction de ses besoins. Le matériel nécessaire à la réalisation de l'atelier devra être fourni par l'animateur.

Pour le stand alimentaire, le candidat devra disposer de l'ensemble du matériel nécessaire à l'exploitation du stand proposé.

### CHAPITRE 3 – DESCRIPTION DE L'AMI

#### 1- Qui est concerné par cet appel à candidature ?

Il s'agit ici d'un appel à manifestation d'intérêts est assez ouvert pouvant toucher des artisans, des créateurs, des artistes, des associations, des coach sportifs ou professeur de yoga...

#### 2- Comment faire pour candidater ?

Les artistes, artisans et producteurs se positionnent en remplissant le bulletin « réponse à l'appel à manifestation d'intérêt » ci-joint.

Ils fournissent :

- Un Kbis
- Une pièce d'identité valide
- Un CV et une note de présentation de son activité
- Une attestation d'assurance civile professionnelle
- Des plaquettes et/ou photos des productions et/ou tout document permettant de comprendre, visualiser et estimer leurs savoir-faire et compétences

- Titre professionnel (pour les professeurs de yoga ou coach sportif) ou licence pour les commerces de bouches

Pour les activités non règlementées type médiation ou partage d'un savoir-faire, chaque intervenant est responsable de son activité, la SPL ne pourra en aucun cas être tenu responsable.

Les candidatures seront étudiées et instruites par la SPL M3E qui les soumettra à un comité spécialement composé pour ces animations.

**Les candidatures doivent impérativement être transmises au plus tard un mois avant la date de l'évènement souhaité (sauf pour le Pop-Up du 19/05/2024 où le comité aura lieu le 17/04/24).**

### 3. Organisation et composition du Pop-Up

Pour chaque Pop Up, la SPL sélectionnera :

- 10 stands pour les artisans/ créateurs
- 1 stand alimentaire (glaces, smoothies, crêpes, gaufres...) : Snack sucrée ou salé prêt à être consommé
- 1 à 2 stands d'ateliers enfants créatifs, culinaire ou d'activité physique
- 1 stand/emplacement pour un atelier sportif (yoga,...)

## CHAPITRE 4 – JUGEMENT DES CANDIDATURES

### 1– Jugement des candidatures

Les candidatures seront sélectionnées au regard des critères objectifs suivants :

Pour les artisans et créateurs :

- Avoir une activité artisanale ou créative de production/fabrication dument immatriculée au Répertoire des métiers ou au registre du commerce
- La qualité du savoir-faire et du produit : label, reconnaissance professionnelle ou autres distinctions obtenus
- L'Origine de la production/fabrication produits et des matériaux.

Pour les « coachs » :

- Expérience professionnelle

- Qualité de la prestation proposée
- Tarif de la prestation proposée
- Horaire de la prestation

Pour les ateliers créatifs :

- Expériences préalables
- Qualité de la prestation proposée
- Tarif de la prestation proposée

Pour le stand alimentaire :

- Carte proposée
- Qualité des produits
- Positionnement tarifaire

Horaire de la prestation

Les SPL M3E et AMETARRA, sélectionneront les candidats lors de comités mensuels.

## 2- Date des évènements

Les pop-up de la citadelle débuteront le 19 mai 2024.

Les « pop-up » auront lieu tous les 1ers dimanches du mois à partir de juin jusqu'en octobre aux dates suivantes : le 2 juin, le 7 juillet, le 4 août, le 1<sup>er</sup> septembre, le 6 octobre.

## 3- Tarification

**Local** : 20 € (Vingt euros) par stand et par jour (1 table)

Toute demande d'espace supplémentaire entraîne une tarification de 3 euros/ML/0,5 JOURS

## CHAPITRE 5 –CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES

Les candidatures doivent être transmises exclusivement par voie électronique à la SPL M3E sur son site Internet :

[www.m3e.corsica](http://www.m3e.corsica)

Ou par mail aux adresses électroniques suivantes :

[contact@m3e.corsica](mailto:contact@m3e.corsica)

[citadelle-ajaccio@ametarra.fr](mailto:citadelle-ajaccio@ametarra.fr)

Tel : 04.95.10.15.25

N.B : Si vous ne recevez pas d'accusé de réception dans les 24h suivant votre envoi, cela signifie que votre candidature n'a pas été reçue. Assurez-vous d'obtenir un accusé de réception.

**Formulaire d'inscription**  
**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT**  
**POP UP CITADELLE**

Nom de l'entreprise.....

Activité.....

N° de siret.....

N° d'immatriculation.....

Nom du chef d'entreprise.....

Adresse de l'entreprise.....

Code postal..... Ville.....

Tel fixe..... Portable.....

Email.....

Site Internet .....

Réseaux sociaux utilisés pour communiquer.....

.....

.....

**Dates souhaitées :**

19/05        2 /06        7/07        4/08   

1/09        6/10   

**Pièces Obligatoires à fournir :**

- Copie pièce d'identité
- Extrait Kbis de moins de 3 mois
- Statuts d'association
- Titre professionnel
- Une attestation d'assurance civile professionnelle